CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

DIDPPT 26008

TAHITI (987) – PIRAE –
EMPRISE MILITAIRE TAAONE OUEST

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'HEBERGEMENT

Maître de l'Ouvrage :

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SID
Service d'infrastructure de la Défense

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE PAPEETE

BP 9154 - 98 716 PIRAE

LOT 04

CORPS D'ETAT SECONDAIRES & FINITIONS

LOT 04-3 – Porte – Menuiserie bois

Ind B

07 août 2026

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTIONS GENERALES 4

1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS 4

1.1.1 Description du projet 4

1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires 4

1.1.3 Objectifs à atteindre 4

1.1.4 Documents de la consultation 5

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 5

1.2.1 Contraintes - aménagements du site 6

1.2.2 Contrainte environnementale de chantier 7

1.2.3 Prestations diverses 8

1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL 9

1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages 9

1.3.2 Documents techniques 9

1.3.3 Surcharges climatiques 10

1.3.4 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité 10

1.3.5 Contraintes acoustiques 10

1.3.6 Matériaux 10

1.3.7 Références 12

1.3.8 Coloris, teintes, calepinages 12

1.3.9 Protection et entretien des ouvrages 12

1.3.10 Traitement anti-termites 12

1.3.11 Conditions générales d'exécution et de finition des ouvrages 13

1.3.12 Conditions générales de pose 13

1.3.13 Huisseries et dormants en bois 14

1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES 14

1.5 COTES DE CONSTRUCTION 14

1.6 EXECUTION DES OUVRAGES 14

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 16

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES 16

2.1.1 Installation de chantier 16

2.2 TRAVAUX DE BLOCS-PORTES METALLIQUES 16

2.2.1 Bloc-porte métallique à 1 vantail battant 16

2.2.2 Bloc-porte métallique à 2 vantaux battants 17

2.3 TRAVAUX DE BLOCS-PORTES BOIS 18

2.3.1 Bloc-porte palière bois à âme pleine à 1 vantail battant avec imposte persiennée 18

2.3.2 Bloc-porte bois à 1 vantail persiennée 20

2.3.3 Bloc-porte bois à 1 vantail coulissant à âme pleine20
2.3.4 Bloc-porte bois à âme pleine EI30 à 1 ou 2 vantaux pour gaines techniques des communs21
2.3.5 Organigramme22
2.4 OUVRAGES DIVERS 24
2.4.1 Rampes d'accès PMR en aluminium24
2.4.2 Plaques et panneaux de signalétique24
2.4.3 Tringles et stores25
2.4.4 Patères25

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot n° « 04-3 – PORTE – MENUISERIE BOIS », pour **les travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement, situé sur la Commune de PIRAE.**

1.1.1 Description du projet

- Description générale :

- Le projet consiste en la création d'un bâtiment d'hébergement de 52 chambres.

- Le bâtiment est composé d'un seul bloc en R+2.

- L'accès s'effectue au RdC par une entrée piétonne principale desservie par escalier, ainsi que par une entrée secondaire équipée d'une rampe assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Les aménagements intérieurs sont constitués par un local ménage, un local vélos, un local lingerie, deux locaux buanderie, un espace de convivialité ainsi que de locaux techniques.

- Les aménagements extérieurs sont constitués d'une aire extérieure stabilisée et d'une zone dédiée à l'installation d'étendoirs à linge.

- Le bâtiment comprend la création d'une cage d'escalier principale ainsi qu'un escalier dédié à l'issue de secours. Des coursives desservent l'ensemble des chambres situés du RdC au R+2.

- Les façades seront constituées par des parois béton armé revêtues d'une peinture d'imperméabilisation, elles seront également revêtues de bardage à claire-voie et de brises soleil.

- Sa structure est composée :
 - De planchers et voiles en béton armé avec allèges B.A. périphériques et murs pignons sur les zones de logements en étages, supportés par un ensemble poteaux – poutres.
 - De terrasses périphériques au R+1 et R+2
 - D'une toiture en charpente métallique, constituée de tôles prélaquées

- Sa hauteur au sommet est de 17,80 m., mesurée au sommet du faîtage.

1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires

- L'entreprise devra se soumettre aux exigences réglementaires selon la classification du site et la nature des travaux :

- le projet est un bâtiment d'habitation de 2ème famille au sens de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié.

1.1.3 Objectifs à atteindre

- Les travaux objet du présent lot devront permettre de réaliser l'ensemble des ouvrages de porte, menuiserie bois et signalétique du projet.

- Les travaux de menuiseries intérieures bois qui seront réalisés devront bénéficier des garanties légales et contractuelles applicables (se reporter à l'article 9 du CCAP).

1.1.4 Documents de la consultation

L'entreprise titulaire du présent lot est réputée avoir prise en compte les documents suivants, qui font partie intégrante de son contrat de travaux :

- L'Acte d'Engagement du lot concerné,
- Le CCAP,
- Le CPC,
- Le présent CCTP,
- Les plans du projet :
 - Vues en plan, coupes, détails et façades architecte,
 - Vues en plan, coupes, détails et façades Structure,
 - Vues en plan, coupes et détails Lots techniques,
- La DPGF,
- Le planning des travaux.

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux décrits dans le présent lot, ainsi que les plans applicables et assujettis aux termes et conditions du contrat.

L'entreprise sera tenue de garantir sous son entière responsabilité tous les résultats imposés ou non qui n'auraient pas fait l'objet de réserves de sa part au moment du dépôt de sa soumission.

Les documents écrits ou dessinés remis à l'entreprise ne pouvant être considérés que comme des bases d'exécution, elle devra donc signaler les dispositions qui n'auraient pas son agrément.

L'Entreprise ne pourra pas invoquer un manque de précisions du descriptif pour ne pas effectuer une tâche en liaison avec un autre chapitre lorsque cette tâche est de sa compétence.

Il est rappelé que le présent marché est un marché avec obligation de résultat. Ceci implique que les obligations contractuelles de l'entreprise comprennent les différentes mises au point du projet, toutes les reprises d'études et de plans nécessaires (tant en phase de synthèse qu'en phase d'exécution) jusqu'à l'obtention du bon pour accord du Maître d'œuvre.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet la fourniture et mise en œuvre des ouvrages suivants :

- Portes métalliques des locaux communs et techniques ;
- Portes palières bois des chambres ;
- Porte bois persiennées des salles de bain ;
- Porte bois des WC ;
- Porte bois des gaines techniques dans les parties communes ;
- Rampe PMR en aluminium ;

- Plaque de signalétiques ;
- Tringles et rideaux ;
- Patères.

Ainsi que tous les travaux non explicitement décrits mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages de ce lot.

L'entreprise est responsable de l'entretien de ses travaux jusqu'à la réception de ceux-ci.

L'entreprise :
- S'est rendue sur place et a appréhendé toutes les contraintes et dispositions du site et de ces conditions d'accès.
- A fait toutes les observations qu'elle a jugé nécessaires pour garantir son travail et ne pourra arguer par la suite, d'un oubli, d'une sujétion spécifique des ouvrages en place ou du site, pour justifier de prestations complémentaires ou d'un éventuel surcoût.

1.2.1 Contraintes - aménagements du site

- L'entreprise devra prendre en compte les contraintes du site, dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble, telles qu'exposées ci-dessous :

- Le projet sera réalisé dans la zone de vie de l'emprise de TAAONE OUEST, à Pirae.

- L'emprise du projet étant à proximité d'hébergements, les opérations de livraisons et déchargements, les accès au site par le personnel et le stationnement des véhicules de l'entreprise sur, ou aux abords du chantier ne devront en aucun cas gêner la circulation du voisinage.

- Du fait du caractère résidentielle du quartier, l'entreprise devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et adaptées pour limiter au maximum les nuisances (poussières, bruit, vibration) générées par les travaux.

- L'entreprise devra augmenter ses heures de travail en cas de retard dans ses travaux.

Les travaux d'installation de chantier qui seront à la charge du lot Gros œuvre, sont décrits ci-dessous :

- Une clôture de chantier en tôles nervurées ou ondulées neuves de couleur blanche ou ivoire sur toute sa périphérie, avec un ou des portails fermant à clé au droit des accès véhicules de livraison.

- Des locaux de base vie et leur équipement réglementaire, seront mis à disposition du personnel du chantier, sur l'emprise du site, pour :
 - Les sanitaires de chantier,
 - Les vestiaires de chantier,
 - Le réfectoire de chantier.

- Un branchement d'alimentation électrique en Courants Forts d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise de la zone de chantier, située dans le périmètre des travaux (transformateur EDT le plus proche), équipé de 2 prises 380 V et de 5 prises 220 V, dont l'alimentation sera raccordée au réseau électrique **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur d'énergie.

- Un branchement d'alimentation en eau par l'intermédiaire d'un tuyau PEHD diam. 64 mm équipé d'une vanne ¼ de tour, d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise du projet, dont l'alimentation sera raccordée au réseau d'eau **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur volumétrique.

- Les zones de stockage des matériaux, de stationnement de la grue et d'emprise de la base vie seront aménagés sur l'emprise du site avec clôture de chantier et balisage réglementaire.

- L'accès du personnel de chaque entreprise aux zones de chantier du projet, sera matérialisé par un balisage et sera fermé en dehors de horaires de travail.

Les travaux préparatoires et aménagements du site qui seront à prévoir sont décrits ci-dessous et sont à intégrer par l'entreprise du présent lot dans son offre de prix :

- Une zone de stockage qui sera aménagée dans l'espace allouer à cet effet par le lot gros œuvre.
- Un moyen de levage de ses matériaux et matériels, afin de les manutentionner entre la zone de livraison sur l'emprise des futures voies de circulation et de stationnement extérieur des véhicules, et les zones de travail.

- 1 grue sera présente et mise à disposition par le lot gros œuvre moyennant frais de manutentions. Elle sera démontée 1 mois après la fin des travaux de gros œuvre.

En complément des dispositions décrites ci-dessus, l'entreprise devra prévoir toutes les mesures réglementaires applicables selon le code du travail en vigueur en Polynésie Française.

1.2.2 Contrainte environnementale de chantier

- L'entreprise assurera le nettoyage et l'évacuation des déchets, emballages et gravois dus à ses travaux en cours de chantier y compris le nettoyage précédant la réception des travaux.

- L'Entreprise assurera également le nettoyage de ses postes de travail quotidiennement, ainsi que des zones qui lui seront attribuées par la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra être particulièrement vigilante sur la question du nettoyage des accès aux postes de travail. La propreté des postes de travail est gage d'un travail de qualité fait dans des conditions de sécurité et d'hygiène décentes. Aussi, tout manquement à cette obligation sera considéré comme un grave manquement aux obligations contractuelles de l'entreprise. Dans ce cas, le nettoyage sera réalisé par une entreprise tierce aux frais exclusifs de l'entreprise.

- Elle procèdera à l'évacuation quotidienne des déchets suivant chaque filière. A cette fin, un tri sur chantier sera organisé.

- Interdiction formelle de rejeter les produits chimiques (peintures, solvants, etc...) dans le milieu naturel (y compris système d'assainissement).

- Stockage des produits chimiques (peintures, solvants, etc...) dans des bacs de rétention.

- Communication au Maître d'œuvre sur la gestion des déchets.

Typologie des déchets	Exemples de déchets	Typologie de traitement
Déchets Inertes	Déchets de gros-œuvre et/ou de démolition non souillés, terres et matériaux de terrassement, etc.	Recyclage et stockage en CET de classe III
Déchets dangereux, Déchets Industriels Spéciaux (DIS)	Amiante et produits dérivés Peintures et vernis, colles animales, végétales synthétiques, solvants, diluants, mastics, huiles usées, abrasifs, détergents, etc.	Élimination en centre de traitement spécialisé et/ou stockage en CET de classe I
Déchets Industriels Banals (DIB), Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	Emballages non souillés, métaux non souillés, câbles, matières plastiques, verres, bois non traités, laines minérales, etc.	Recyclage ou valorisation après tri (de préférence sur chantier), incinération DMA avec valorisation énergétique, stockage en CET de classe II

Le plan des installations prévoira un espace réservé au stockage et au tri des déchets de chantier de l'entreprise.
Il lui appartiendra d'obtenir les autorisations adéquates et d'éliminer les déchets dans les sites appropriés selon la catégorie des déchets.

1.2.3 Prestations diverses

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, et en particulier :

- La fourniture du personnel qualifié,
- La fourniture des matériaux, leur transport à pied d'œuvre, leur stockage et leur mise en œuvre,
- Les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, en tenant compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont également inclus.
- Les frais et taxes en vigueur,
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
- Équipements de sécurité maintenus jusqu'à la livraison du projet,
- La réalisation des abris nécessaires au stockage des matériaux sur le chantier,
- La présence d'un représentant légal aux réunions de chantier,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur en POLYNESIE FRANCAISE,
- Les dispositifs de protection provisoires collectif et individuel, anti-chutes, notamment sur cage d'escalier, trémies, rives de dalles,
- Les plans de récolement,
- Les équipements et matériels nécessaires à l'alimentation en énergie de ses moyens de levage et outillages, depuis les points de branchement sur le site.
- Le nettoyage général en fin de chantier,
- Élaboration d'un plan de contrôle, et application de ce dernier ; soumis à validation de la maîtrise d'œuvre

1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL

1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages

- Les études et plans d'exécution d'ensemble sont à la charge de l'Entreprise. De même, l'entrepreneur doit la fourniture d'un dossier « Porte – Menuiserie bois » pour la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle (fiches produits, avis techniques à jour…).

- Dans le cas de variantes d'entreprises, acceptées par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, les incidences techniques et financières tout corps d'état ainsi que la mise à jour des plans de Maîtrise d'œuvre seront à la charge de l'Entreprise.

- Les réservations à prévoir par le lot gros œuvre, seront représentés et positionnées en plan et en élévation sur les plans d'exécution.

1.3.2 Documents techniques

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales du présent CCTP et des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :
- Les normes françaises homologuées (NF) ;
- Les textes polynésiens applicables pour le projet ;
- Les avis techniques délivrés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) ;
- Aux cahiers des charges des fabricants ;
- Aux cahiers des charges, cahiers des clauses techniques, prescriptions, règles de calcul et cahiers des clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) ;
- Aux cahier des Clauses Spéciales assorti au DTU ;
- Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les logements collectifs ;
- les documents techniques applicables aux travaux de plâtrerie et plaques de plâtre sur ossature.

Textes polynésiens :
- Code de l'aménagement de la Polynésie française ;
- REB PF, Réglementation énergétique des bâtiments, délibération n°2022-46/APF

Menuiseries bois et métal :

- DTU 36.1	Travaux de menuiseries bois
- D.T.U n° 37.1 et additifs :	Travaux de menuiserie métallique
- DTU 36.5	Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
- Normes P 24	Menuiserie métallique
- Normes P 25	Fermetures
- Normes P 26	Quincaillerie
- Norme NF P 20-320	Classement antieffraction des portes
- Normes A 91	Anodisation 15 microns au minimum teinte naturelle
- Normes A 78	Garniture d'étanchéité et produits annexes, fonds de joints etc...

- Joints selon recommandations du SNJF
- Réglementation Territoriale de résistance au vent.

1.3.3 Surcharges climatiques

Les règles à utiliser sont contenues dans les règles NV65 « Règles Neige et Vent » en vigueur (additifs modificatifs n° 1 (de fév. 1987), n° 2 (de déc. 1999), n°3 (de avril 2000) et n°4 (de février 2009) et l'annexe Nationale à la NF EN 1991-1-4/NA (4 régions en France métropolitaine et 4 Départements d'Outre-Mer), reprises dans le DTU 36.5 P3 (de octobre 2010).

Les données entrant dans le calcul des dimensionnements, sont les suivantes :

- **Région climatique : *Région IV – Corse du Sud***
- **Catégorie de terrain d'environnement de la construction : *0 Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer***
- **Hauteur du bâtiment au-dessus du sol : *9 < H < 18 m***

1.3.4 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité

- Parements extérieurs des façades compris menuiseries → M3 (D-s3, d0 minimum).
- Revêtements des parois verticales, rampants et plafonds des cages d'escalier → M2 ou Euroclasse admise en équivalence.
- Les gaines techniques constituant une paroi séparative entre une chambre et une circulation commune ou entre deux chambres devront assurer une performance EI30.
- Les gaines techniques contenants des réseaux ou conduits, y compris leur calorifugeage, classés M2 à M4, devront assurer une performance EI30.
- Les portes ou trappes de visite des gaines techniques EI30 devront assurer une performance EI15 si leur surface est < 0,25 m² et EI30 si leur surface est supérieure.
- Les blocs-portes palières desservant les chambres doivent être pare-flammes 1/4 h ou E15.

Les produits, systèmes, accessoires et supports relevant du présent lot devront justifier d'un classement de réaction et, le cas échéant, de résistance au feu compatible avec la destination du bâtiment et les prescriptions des documents du marché.

1.3.5 Contraintes acoustiques

Les portes palières des unités d'hébergement devront assurer un isolement acoustique minimal : Rw ≥ 28 dB.

Les blocs-portes devront comprendre :

- Joints périphériques continus ;
- Huisserie correctement calfeutrée.

1.3.6 Matériaux

Les matériaux et équipements des menuiseries bois et métal, les conditions de fabrication, le type, les dimensions, les tolérances, les modes d'assemblage, doivent être conformes aux normes françaises homologuées.

La provenance de tous les matériaux devra être soumise à l'agrément du maître d'œuvre en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel, et en tout état de cause dans un délai de 8 (huit) semaines maximum à compter de la notification du marché.

Le maître d'œuvre pourra subordonner son agrément à la fourniture préalable des échantillons nécessaires aux vérifications de conformité.

Les seuils de perméabilité à l'air, d'étanchéité à l'eau et les caractéristiques mécaniques auxquels les ouvrages de menuiseries situées à l'extérieur, doivent être en mesure de satisfaire sont définis par la norme NF P 20-302 et le DTU n°36.5.

Les symbolisations suivantes sont utilisées :

- Pour la perméabilité à l'air : A*,
- Pour l'étanchéité à l'eau : E*A (ouvrage non protégé) et E*B (ouvrage protégé),
- Pour la résistance au vent : V*, avec les classes possibles V*1 à V*5. Avec flèche relative A (1/150), B (1/200) et C (1/300)

Par référence à l'annexe B, Choix des portes extérieures en fonction de l'exposition, du DTU 36.5, partie 3 d'octobre 2010, il peut être proposé pour la Polynésie Française, une région équivalente à celle de la Corse du Sud (région 4), pour le site du projet, une catégorie de terrain 0 et une hauteur de bâtiment : 18 < H > 28 m, avec des valeurs de pression

- Valeurs des pressions positives (et négatives) P3 en Pascal à appliquer lors de l'essai selon la norme NF EN 12211 : **1 900 Pa**
- Valeurs des pressions positives (et négatives) P1 en Pascal à appliquer pour les calculs ou pour la mesure des déformations selon la norme NF EN 12211 : **1 250 Pa**

Soit un classement AEV minimum de :

- **Perméabilité à l'air : Classe A*3**
- **Étanchéité à l'eau : Classe E*6**
- **Résistance au vent : Classe V*A4**

Selon DTU 36.5, paragraphe 8.2.1, il est stipulé « Particulièrement dans les DOM il peut être utilisé des fenêtres n'ayant aucune exigence vis-à-vis de la perméabilité à l'air », de ce fait le classement de perméabilité à l'air ne sera pas exigé.

Selon DTU 36.5, paragraphe 9.5.1.3, les critères permettant de considérés les menuiseries comme « Protégées », sont respectés pour la totalité des portes extérieures.
Les menuiseries correspondantes peuvent donc être déclassées avec une valeur « E » du classement établis à « E*1 ».

Selon DTU 36.5, chapitre 7, l'entreprise devra justifier de la résistance des châssis à une pression P1, positive et négative, de 1 250 Pa sans que la flèche de la menuiserie ne dépasse 1/150ème de sa portée.
Pour les éléments servant de garde-corps et devant donc résister aux chocs intérieurs ou extérieurs de sécurité, l'entreprise devra justifier de la résistance des châssis à une pression P1, positive et négative, de 1 250 Pa sans que la flèche de la menuiserie ne dépasse 1/300ème de sa portée.

Les procès-verbaux d'essais AEV des menuiseries seront à fournir à la maîtrise d'œuvre et au contrôleur technique.

1.3.7 Références

Il est donné, ci-après, à titre d'exemple, des références à des marques ou à des matériaux.

L'entrepreneur a la faculté de proposer des produits de qualité technique équivalente ou supérieure mais jamais inférieure.

En cas de proposition de produits différents, il sera demandé à l'entrepreneur de fournir toutes justifications de manière à pouvoir effectuer une comparaison.

1.3.8 Coloris, teintes, calepinages

L'entrepreneur devra inclure dans son offre de prix toutes les sujétions de teintes, de coloris, de calepinage, de motifs de décoration, etc...

Le choix sera donné au maître d'œuvre dans la gamme des fabricants.

Il ne pourra prétendre à aucune plus-value, notamment pour les sujétions suivantes :
- dessins de pose
- coloris et teintes dans les gammes standards et spéciales des fabricants
- découpes, arêtes, calepinage, etc...

Cette liste n'est en aucun cas limitative.

1.3.9 Protection et entretien des ouvrages

- L'entreprise devra prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de ses ouvrages et des ouvrages, produits et matériaux existants et en place sur le site. Elle restera responsable de ses travaux et sera tenu de remédier à toutes les détériorations intervenues jusqu'à réception des dits travaux par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

- Après le réglage et la pose, l'entrepreneur devra réviser tous les ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés d'une façon parfaite. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera les objets soustraits ou détériorés.

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.

- Seront également à la charge de l'entrepreneur, tous les travaux nécessaires aux autres corps d'état rendus obligatoires par la remise en état ou le remplacement de menuiseries défectueuses également pendant la période de garantie.

- Les différents ouvrages qui seront stockés sur le chantier seront entreposés dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments. Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminée par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

1.3.10 Traitement anti-termites

Tous les bois utilisés dans la confection des menuiseries seront traités contre les termites en deux opérations :

- Avant fabrications des menuiseries : par trempage et immersion complète dans un bain de produit insecticide à longue rémanence genre « Xilix » ou similaire (produit agréé) durant 24 heures.

- Après pose : par pulvérisation à la pompe ou application à la brosse du même produit.

Les bois traités sur les lieux de production ne subiront éventuellement que le 2ème traitement.

L'entrepreneur titulaire du lot, fournira un certificat de garantie écrit couvrant les risques de détérioration de bois par les termites pendant une durée de cinq années à compter de la réception et les conséquences de ces dommages.

1.3.11 Conditions générales d'exécution et de finition des ouvrages

- Assemblages :
Ils peuvent être collés ou embrevés, dans ce cas, les fausses languettes doivent être en bois dur.

- Exécution - Finition :
En principe, les ouvrages doivent être exécutés d'un seul tenant dans leur longueur. En cas contraire, la rigidité et la durabilité doivent être équivalentes. Les parements apparents doivent être affleurés et poncés, les rives droites sans épaufrures exemptes de trace de sciage et de flaches, les abouts apparents dressés. Les têtes de pointes « tête homme » ou chevilles métalliques doivent être chassées en profondeur d'au moins 1mm. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage.

- Tolérances :
Les pièces de bois doivent être conformes aux normes, les ouvrages à partie mobile doivent fonctionner sans difficultés avec un jeu normalisé.

1.3.12 Conditions générales de pose

Tous les bâtis, cadres, ossatures, etc…. devront être posés en respectant rigoureusement le trait de niveau de référence à 1,00 m. implanté par le lot gros œuvre et qui sera matérialisé par un trait de scie au droit des tableaux des portes palières et communs et un trait au « Cordex » sur les parois béton de chaque logement.

Le menuisier devra réserver un jeu de 5 mm maximum, dans la confection de ses bâtis qui seront fixés par vissage et chevillage (trois vis par montants verticaux et deux par traverses horizontales en linteau jusqu'à 1,00 m de largeur plus au-delà). Le maçon aura à sa charge la reprise de l'aplomb des tableaux qui s'avèreraient non conforme aux demandes de réservations du menuisier.

Dans tous les cas de pose, le menuisier devra le raccordement entre les bâtis et la maçonnerie par la mise en place de couvre-joints assemblés à onglet dans les angles. Tous les clouages se feront à plus de 15 mm des bords des pièces, les clous seront à tête réduite pour limiter leur visibilité après pose.

- Tolérances de pose et réglage : sur la verticalité, 2 mm par mètre, sur l'horizontalité, 2 mm par mètre.

- Tolérance de mise en place : + 1 cm dans le sens horizontal du bâtiment + 1 cm dans le sens vertical par rapport aux axes théoriques des ouvertures.

1.3.13 Huisseries et dormants en bois

- Huisseries ou dormants bois couleur au choix du maitre d'œuvre, avec feuillure suivant l'effet d'ouverture simple. Fixation par vissage. Ces ouvrages concernent toutes les menuiseries possédant une partie mobile.

- Assemblage par tenons à enfourchement libre avec trois liteaux d'écartement et cale de maintien de jeu en feuillure couvre-joint en faux chambranle sur la face cote d'ouverture. Si la pose s'effectue sans la partie mobile, le menuisier procèdera à la mise en place des pièces de bois réservant l'écartement requis jusqu'à la pose des parties mobiles.

1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES

Les plans avec repérage, le carnet de détail sont remis dans le présent marché.

L'entreprise devra l'établissement des documents nécessaires à la réalisation des ouvrages (plans de repérage, carnet de détail avec coupes horizontales et verticales) qui seront soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle. L'entreprise ne pourra commencer l'exécution de ses ouvrages qu'après approbation ou visa du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle.

1.5 COTES DE CONSTRUCTION

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte des supports de fixation, des hauteurs, des longueurs et portées de chacun d'eux, prévus aux plans et documents d'appel d'offres.

L'entreprise devra prendre en compte les cotes de recouvrement obligatoire, d'entraxe des fixations, pour les tolérances de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Les côtes de construction seront basées sur les plans d'exécution pour la fabrication. Pas de prise de cote sur place afin de permettre une pose des ouvrages directement après la mise hors d'eau du projet.

1.6 EXECUTION DES OUVRAGES

L'exécution des ouvrages de menuiseries bois et métal se fera conformément aux règles de l'art,

Les assemblages, fixations, joints d'étanchéité et finitions devront être particulièrement soignés et réalisés par un personnel qualifié.

L'entreprise devra tous les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, elle tiendra compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment.

Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont à la charge de l'entreprise.

Avant pose des ouvrages tels que portes extérieures et portes intérieures, elle devra réceptionner les supports devant recevoir les menuiseries bois et métal, en présence du maître d'œuvre de l'opération. Il sera rédigé un PV de réception des ouvrages assortis des réserves éventuellement émises en conformité avec les tolérances de finition, de verticalité et d'horizontalité des ouvrages de gros œuvre et cloisons plaques de plâtre sur ossature. Toutes modifications après coup ne seront pas acceptées et seront à la charge du présent lot.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1.1 Installation de chantier

- Installation de chantier selon dispositions définis ci-avant avec amenée et installation sur le site du matériel et de tous les équipements nécessaires à l'exécution des travaux.
- Réalisation des plans de réservation des ouvrages et plans de repérage sur la base des plans d'exécution du fournisseur de portes. Transmission à l'entreprise de gros œuvre.
- Prise en compte des contraintes et phasages liés aux travaux du site.
- Mise en place d'un magasin de stockage sur site dans un endroit, sain, sec et hors d'eau.
- Sécurité en phase chantier.
- Démontage et repli de ses installations en fin de chantier.
- Nettoyage des abords et évacuations des gravats.
- Compris toutes sujétions.
- Plans de récolement et Dossier des Ouvrages Exécutés après travaux.

Localisation :
- Ensemble du projet.

2.2 TRAVAUX DE BLOCS-PORTES METALLIQUES

2.2.1 Bloc-porte métallique à 1 vantail battant

- Fourniture et pose de bloc-porte de communication métallique laquée, à 1 vantail battant, renforcée et isolée, comprenant :

 - Une huisserie métallique en acier galvanisé 15/10ème, avec feuillure, équipée d'un remplissage en laine de roche, fixation par vis et chevilles adaptées, posée en tableaux au nu extérieur du voile B.A.

 - Une porte de 58 mm d'épaisseur composée de :
 - Deux parements en tôle d'acier galvanisée d'épaisseur 75/100ème, reliés par un cadre rigide en métal, âme isolante composée d'un complexe absorbant, finition thermolaquée au four ;
 - Joints intumescents (porte EI30) ;
 - Joints isophonique sur les 4 côtés ;
 - Joints balais intégrés à l'ouvrant.
 - Ferrage par paumelles acier (nombre selon poids de l'ouvrant) ;
 - Pions anti-dégondage ;
 - 1 serrure de condamnation à fermeture 3 points, avec cylindre européen sur organigramme (fourniture cylindre à charge du présent lot) ;
 - 1 garniture par béquille double acier inox à garniture par plaque double ;
 - 1 ferme-porte à glissière ;
 - 1 butoir caoutchouc.

 - Finition du bloc-porte par thermolaquage au four, teinte au choix de l'Architecte.

 - Fixation des profilés de menuiserie **en tunnel** sur ouvrages béton armé à l'aide de chevilles et vis inox tous les 0,50 m en tableaux et sous-faces de linteaux.

- Pose au nu extérieur du voile B.A. avec un retrait de 15 mm pour compenser le désafleur des voiles et permettre la pose des couvre-joints en profils équerre

- Fourniture et pose de couvre-joint en aluminium laqué avec profil plat ou formant équerre, selon configuration du tableau de menuiserie, en périphérie du cadre de porte sur les 3 côtés, face extérieure et joint de finition au mastic élastomère réalisée à l'aide de mastic acrylique type **« Fixacryl F Plus »** de chez **« KERAKOLL »** ou équivalent coté intérieur.

- Classement au feu : EI30 avec PV de résistance au feu

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le lot gros œuvre (dimensions et finition), de fixation de l'huisserie, d'exécution et de mise en œuvre pour une parfaite étanchéité à l'eau et à l'air et finition de l'ouvrage.

- Dimensions :
 - Porte de 1,02 x 2,20 ht. m. pour un passage libre minimum de 0,90 x 2.10 m ht. m.

Localisation :
- Portes EI30 des locaux : local ménage, WIFI, électrique, buanderie 1 et 2 et lingerie référence A PB 04 et A PB 05 sur carnet de menuiserie.

2.2.2 Bloc-porte métallique à 2 vantaux battants

- Fourniture et pose de bloc-porte de communication métallique laquée, à 2 vantaux battants, renforcée et isolée, comprenant :

- Une huisserie métallique en acier galvanisé 15/10ème, avec feuillure, équipée d'un remplissage en laine de roche, fixation par vis et chevilles adaptées, posée en tableaux au nu extérieur du voile B.A.

- Une porte de 58 mm d'épaisseur, constituant le vantail principal, composée de :
 - Deux parements en tôle d'acier galvanisée d'épaisseur 75/100ème, reliés par un cadre rigide en métal, âme isolante composée d'un complexe absorbant, finition thermolaquée au four ;
 - Joints intumescents (porte EI30) ;
 - Joints isophonique sur les 4 côtés ;
 - Ferrage par paumelles acier (nombre selon poids de l'ouvrant) ;
 - 1 serrure de condamnation à fermeture 3 points, avec cylindre européen sur organigramme (fourniture cylindre à charge du présent lot) ;
 - 1 garniture par béquille double acier inox à garniture par plaque double ;
 - 1 ferme-porte à glissière ;
 - 1 butoir caoutchouc.

- Une porte de 58 mm d'épaisseur, constituant le vantail semi-fixe, composée de :
 - Deux parements en tôle d'acier galvanisée d'épaisseur 75/100ème, reliés par un cadre rigide en métal, âme isolante composée d'un complexe absorbant, finition thermolaquée au four ;
 - Joints intumescents (porte EI30) ;
 - Joints isophoniques sur les 4 côtés ;
 - Joints balais intégrés à l'ouvrant.
 - Ferrage par paumelles acier (nombre selon poids de l'ouvrant) ;
 - 1 gâche adaptée, permettant la fermeture 3 points du vantail principal ;
 - 1 crémone avec poignée de manœuvre et tringle en acier laqué ;

- 1 butoir caoutchouc.

- Finition du bloc-porte par thermolaquage au four, teinte au choix de l'Architecte.

- Fixation des profilés de menuiserie **en tunnel** sur ouvrages béton armé à l'aide de chevilles et vis inox tous les 0,50 m en tableaux et sous-faces de linteaux.

- Pose au nu extérieur du voile B.A. avec un retrait de 15 mm pour compenser le désafleur des voiles et permettre la pose des couvre-joints en profils équerre

- Fourniture et pose de couvre-joint en aluminium laqué avec profil plat ou formant équerre, selon configuration du tableau de menuiserie, en périphérie du cadre de porte sur les 3 côtés, face extérieure et joint de finition au mastic élastomère réalisée à l'aide de mastic acrylique type **« Fixacryl F Plus »** de chez **« KERAKOLL »** ou équivalent coté intérieur.

- Classement au feu : EI30 avec PV de résistance au feu

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le lot gros œuvre (dimensions et finition), de fixation de l'huisserie, d'exécution et de mise en œuvre.

- Dimensions :
 - Porte de 1,50 x 2,20 ht. m. pour un passage libre minimum de 1,40 x 2.10 m ht. m.

Localisation :
- Porte EI30 du local ECS, référence A PB 03 sur carnet de menuiserie.

2.3 TRAVAUX DE BLOCS-PORTES BOIS

2.3.1 Bloc-porte palière bois à âme pleine à 1 vantail battant avec imposte persiennée

- Fourniture et pose de bloc-porte palière bois, EI30, à 1 vantail ouvrant renforcée et isolée, type **ATHENA MTT-011** avec parement en panneau **Sylver**, de chez **MALERBA** ou équivalent, comprenant :

- Une huisserie en Bois Exotique Rouge (BER) non abouté, prêt à peindre, avec feuillure, fixation par vis et chevilles adaptées, joint isophonique périphérique continu sur 3 cotés, ensemble posée en tableaux au nu extérieur du voile B.A, y compris calfeutrement si nécessaire ;

- Une porte de 40 mm d'épaisseur composée de :
 - Cadre Bois Exotique Rouge (BER) ;
 - Vantail composé 2 parois métal, âme composite isolante ; joints isothermiques en périphérie,
 - Parement rapporté sur vantail coté intérieur et extérieur, par panneaux décors en contre-plaqué de bois exotique finition vernis d'usine 3 couches haute protection anti UV.
 - Joint intumescent ;
 - Ferrage par paumelles acier (nombre selon poids de l'ouvrant) ;
 - Pions anti-dégondage ;
 - 1 serrure de condamnation à fermeture 3 points, avec cylindre européen sur organigramme (fourniture cylindre à charge du présent lot) ;
 - 1 garniture par béquille double acier inox à garniture par plaque double au choix de l'architecte ;

- Plinthe en pied de vantail formant rejet d'eau ;
- 1 microviseur ;
- Tôle de protection métallique en pied ;

- 1 butoir caoutchouc.

- Seuil à la suisse métallique ou bois revêtu d'inox, conforme aux normes PMR, fixé au sol mécaniquement ou à l'aide d'un mastic colle adapté type **« SIKAFLEX PRO 11 FC »** de chez **« SIKA »** ou équivalent.

- Fourniture et pose d'une imposte persiennée composée de :
 - Une huisserie en Bois Exotique Rouge (BER) non abouté, prêt à peindre, fixation par vis et chevilles adaptées, posée en tableaux au nu extérieur du voile B.A, y compris calfeutrement si nécessaire ;

 - Un remplissage en lames de Bois Exotique Rouge (BER) horizontales inclinées, finition prête à peindre.

- Fourniture et pose de couvre-joints en Bois Exotique Rouge (BER) avec profil plat section 35 X 15 mm ou formant équerre, selon configuration du tableau de menuiserie, en périphérie du cadre de porte sur les 3 côtés, face intérieure et extérieure et joint de finition au mastic élastomère réalisée à l'aide de mastic acrylique type **« Fixacryl F Plus »** de chez **« KERAKOLL »** ou équivalent.

- Fixation des profilés de menuiserie **en tunnel** sur ouvrages béton armé à l'aide de chevilles et vis inox tous les 0,50 m en tableaux et sous-faces de linteaux.

- Pose au nu extérieur du voile B.A. avec un retrait de 15 mm pour compenser le désafleur des voiles et permettre la pose des couvre-joints en profils équerre

- Un jeu maximal de 10mm entre la sous-face du vantail et le sol fini devra être respecté. En cas de jeu supérieur à cette valeur, la mise en œuvre d'une plinthe automatique ou tout autre dispositif équivalent, compatible avec les caractéristiques et performances acoustiques requises pour le bloc-porte, sera obligatoire afin d'assurer le maintien du niveau d'isolation acoustique exigé.

- Esthétique du bloc-porte, au choix de l'Architecte.

- Classement du vantail + cadre de porte hors imposte persiennée :
 - Étanchéité selon classement AEV : A*4 E*7B V*C4
 - Classement au feu : E15 minimum avec PV de résistance au feu
 - Isolation acoustique : Rw ≥ 28 dB.

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le lot gros œuvre (dimensions et finition), de fixation de l'huisserie, d'exécution et de mise en œuvre pour une parfaite étanchéité à l'air et finition de l'ouvrage.

- Dimensions :
 - Porte de 0,93 x 2,20 ht. m. pour un passage libre minimum de 0,90 x 2.10 m ht. m.
 - Imposte persiennée fixe de 0,93 x 0,40 ht. m.
 - Ensemble « cadre + porte + imposte persiennée » : 1,03 x 2,60 ht. m.

Localisation :
- Portes palières des chambres du RdC, du R+1 et du R+2, référence B PB 01 sur carnet de menuiserie.

2.3.2 Bloc-porte bois à 1 vantail persiennée

- Fourniture et pose de Bloc de porte de communication, à 1 vantail ouvrant, comprenant :

 - Une huisserie en pin massif, non abouté, prêt à lasurer, de section adaptée au poids de l'ouvrant, pour cloison 72/48, fixation par vis et chevilles adaptées.

 - Une porte de 30 mm épaisseur composé de :
 - Cadre constitué de montants et traverse bois clair (pin massif), d'épaisseur 30 mm.
 - Remplissage en bois clair (pin massif) horizontales inclinées, finition prête à lasurer.
 - Ferrage par 3 paumelles ;
 - 1 serrure à larder à bec de cane et fermeture 1 point, condamnation par bouton de décondamnation à voyant ;
 - 1 garniture par béquille double acier inox à garniture par rosace ou plaque double

 - 1 butoir caoutchouc.

 - Fixation des cadres de menuiserie **en tunnel** sur ossature métallique de cloison à l'aide de vis inox tous les 0,50 m en tableaux et sous-faces d'imposte.

 - Couvre-joints en bois clair (pin massif) de section 30 X 10 mm, compris feuillure pour sur-épaisseur de carrelage mural dans SdB.

 - Joint de finition au mastic élastomère réalisée à l'aide de mastic acrylique type **« Fixacryl F Plus »** de chez **« KERAKOLL »** ou équivalent mis en œuvre en périphérie du couvre-joint à la liaison avec l'huisserie et à la liaison avec la paroi sur les 3 côtés.

- Ensemble finition prêt à peindre et esthétique du bloc-porte, au choix de l'Architecte.

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le lot gros œuvre ou le lot cloisons (dimensions et finition), de fixation de l'huisserie, d'exécution et de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

- Dimensions :
 - Porte de 0, 83 x 2,04 ht. m. pour un passage libre de 0,80 x 2.00 ht. m. (Chambres PMR)
 - Ensemble « cadre + porte » : 0,93 x 2,10 ht. m. (Chambres PMR)
 - Porte de 0, 73 x 2,04 ht. m. pour un passage libre minimum de 0,70 x 2.00 m ht.
 - Ensemble « cadre + porte » : 0,83 x 2,10 ht. m.

<u>Localisation :</u>
- Portes de distribution des salles de bain des chambres du RdC, R+1 et R+2, référence B PB 02 et B PB 03 sur carnet de menuiserie.

2.3.3 Bloc-porte bois à 1 vantail coulissant à âme pleine

- Fourniture et pose de bloc-porte de communication, à 1 vantail coulissant en applique, comprenant :

 - Coffre d'habillage du système de rail de guidage de la porte, composé d'une traverse horizontale porteuse, fixée dans renforts d'ossature de cloisons et d'une joue en hêtre massif ou BER, ensemble fixé à l'aide de fixation invisibles, vis, chevilles et bouchons, finition prête à peindre ;

 - Rail de guidage en applique, en aluminium, fixé sur ossature métallique de cloison à l'aide de vis inox tous les 0,50cm, compris suspension, battue et chariots de roulement ;

- Butée à galet fixée au sol pour guidage du vantail ;

- Une porte de 40 mm épaisseur composé de :
 - **Âme pleine ;**
 - Cadre constitué de montant en bois massif ;
 - Parement MDF lisse, finition prêt à peindre ;
 - Rainure dans la largeur du vantail en partie basse pour permettre le guidage coulissant ;
 - 1 garniture par poignée cuvette ;

- Finition et esthétique du bloc-porte, au choix de l'Architecte.

- Joint de finition au mastic élastomère réalisée à l'aide de mastic acrylique type **« Fixacryl F Plus »** de chez **« KERAKOLL »** ou équivalent mis en œuvre en périphérie du couvre-joint à la liaison avec l'huisserie et à la liaison avec la paroi.

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le lot Cloisons (dimensions et finition), de fixation du rail et du coffre d'habillage, d'exécution et de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

- Dimensions :
 - Porte de 0, 83 x 2,10 ht. m. pour un passage libre de 0,70 x 2.00 m ht.

Nota : la pose des renforts de cloison nécessaires à la pose du rail de guidage sera à la charge du lot 04-1 - Cloisons – Plancher technique.

Localisation :
- Portes de distribution de WC des salles de bain des chambres du RdC, R+1 et R+2.

2.3.4 Bloc-porte bois à âme pleine EI30 à 1 ou 2 vantaux pour gaines techniques des communs

- Fourniture et pose de bloc-porte bois, à 1 ou 2 vantaux battants, de gaines techniques, type **BG 1V EI30** ou **BG 2V EI30**, de chez **MALERBA** ou équivalent comprenant :

- Une huisserie en BER ou châtaignier, avec feuillure, de section adaptée au poids de l'ouvrant, 4 faces, pour voile B.A., traverse basse fixée sur le surbau béton de 10 cm de ht. en pied, joints d'étanchéité à l'air et fixation par vis et chevilles adaptées.

- Une porte simple ou double de 40 mm épaisseur composé de :
 - Cadre imputrescible ;
 - Âme pleine parement MDF hydrofuge + finition par plaquage bois fin massif, collé sur le vantail de la porte, y compris application vernis d'usine 3 couches haute protection anti UV.
 - Joints intumescents ;
 - Ferrage par paumelles inox invisibles (nombre selon poids de l'ouvrant) ;
 - 1 serrure à larder à bec de cane simple axe à 40 avec fouillot rectangle 5 X 9 ;
 - 1 garniture par rosace simple en acier inox ;
 - Tôle de protection métallique en pied ;

- Fixation des cadres de menuiserie **en tunnel** sur ouvrages béton armé à l'aide de chevilles et vis inox tous les 0,50 m en tableaux et sous-faces de linteaux.

- Fourniture et pose de couvre-joint en Bois Exotique Rouge (BER) avec profil plat section 35 X 15 mm ou formant équerre, selon configuration du tableau de menuiserie, en périphérie du cadre de porte sur les 3 côtés, face extérieure et joint de finition au mastic élastomère réalisée

à l'aide de mastic acrylique type **« Fixacryl F Plus »** de chez **« KERAKOLL »** ou équivalent, réalisé coté intérieur et extérieur du cadre de la porte, à la liaison avec ouvrages béton.

- Classement au feu : EI30 avec PV de résistance au feu

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le lot gros œuvre (dimensions et finition), de fixation de l'huisserie, d'exécution et de mises en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

- L'ensemble posé, devra être Coupe-Feu 1/2 heure, EI30 avec PV d'essai (fournis par le fabricant).

- Dimensions :
- Portes simple vantail :
 - Cadre + porte de 0,40 X 2,10 ht m - Porte de 0, 31 x 2,01 ht. m. pour un passage libre de 0,28 x 1,98 m ht.
- Portes double vantaux :
 - Cadre + porte de 0,72 x 2,10 ht. m. – Porte de 0,63 X 2,01 ht. m. pour un passage libre de 0,60 X 1,98 ht m.
 - Cadre + porte de 0,80 x 2,10 ht. m. – Porte de 0,71 X 2,01 ht. m. pour un passage libre de 0,68 X 1,98 ht m.
 - Cadre + porte de 1,15 x 2,10 ht. m. – Porte de 1,06 X 2,01 ht. m. pour un passage libre de 1,03 X 1,98 ht m.
 - Cadre + porte de 1,35 x 2,10 ht. m. – Porte de 1,26 X 2,01 ht. m. pour un passage libre de 1,23 X 1,98 ht m.

Localisation :
- Portes de gaines techniques des parties communes du RdC, R+1 et R+2.
- Portes de placard ménages des parties communes du R+1 et R+2.

Portes référencées B PB 05 à B PB 08 sur carnet de menuiserie.

2.3.5 Organigramme

Pour l'ensemble des serrures des portes extérieures et intérieures nécessitant une mise en combinaison, il sera établi un organigramme des clés à la charge du présent lot.

Les cylindres seront donc à fournir par le titulaire du marché du présent lot.

Les informations sur les longueurs de cylindres seront à vérifier avant commande par le titulaire du marché pour les portes du présent lot et elles lui seront communiquées par les titulaires des autres lots concernés pour les portes ou qui ne seront pas à fourniture dans le présent lot.

Elle devra fournir également trois clés par cylindre, 3 clés pour le passe ménage et six clés pour le passe général.

Les cylindres des portes d'issues de secours seront équipés de bouton moleté de décondamnation positionné coté intérieur des locaux, coursives ou circulations concernées.

La mise en combinaison comprendra :

- Mise en combinaison N°1 :

- Porte vitrée du hall d'entrée (1U) ;
- Portes d'accès à l'escalier depuis les étages (3U) ;

- Portes entre hall d'entrée et coursives au RdC (2U) ;
- Portes local vélos (2U) ;
- Porte local lingerie (1U) ;
- Portes local buanderie 1 (2U) ;
- Porte local buanderie 2 (2U) ;
- Porte local ménage (1U) ;
- Porte local espace de convivialité (1U)
- Portes des palissades en bardage à claire voie qui ne donnent pas directement dans des locaux (4U) ;
- Portes palières des logements (52U) ;

<u>- Mise en combinaison N°2 (passe ménage) :</u>
- Porte vitrée du hall d'entrée (1U) ;
- Portes d'accès à l'escalier depuis les étages (3U) ;
- Portes entre hall d'entrée et coursives au RdC (2U) ;
- Porte local vélos (2U) ;
- Porte local lingerie (1U) ;
- Portes local buanderie 1 (2U) ;
- Porte local buanderie 2 (2U) ;
- Porte local ménage (1U) ;
- Porte local espace de convivialité (1U)
- Portes des palissades en bardage à claire voie qui ne donnent pas directement dans des locaux (4U) ;

<u>- Mise en combinaison N°3 (passe général) :</u>
- Porte vitrée du hall d'entrée (1U) ;
- Portes d'accès à l'escalier depuis les étages (3U) ;
- Portes entre hall d'entrée et coursives au RdC (2U) ;
- Porte local vélos (2U) ;
- Porte local lingerie (1U) ;
- Portes local buanderie 1 (2U) ;
- Porte local buanderie 2 (2U) ;
- Porte local ménage (1U) ;
- Porte local espace de convivialité (1U) ;
- Portes des palissades en bardage à claire voie qui ne donnent pas directement dans des locaux (4U) ;
- Portes palières des logements (52U) ;
- Porte du local WIFI (1U) ;
- Porte local DIRISI (1U) ;
- Porte local électrique (1U) ;
- Porte local ECS (1U) ;

<u>Localisation :</u>
- Ensemble de la résidence.

2.4 OUVRAGES DIVERS

2.4.1 Rampes d'accès PMR en aluminium

- Fourniture et pose de rampe d'accès PMR amovibles, comprenant :

 - Ossature porteuse en profilés tubulaires en aluminium anodisé ;

 - Platelage en tôle d'aluminium anodisé, finition larmée, fixé sur l'ossature à l'aide de vis et chevilles adaptées ;

 - Traitement des rives de la rampe pour éviter tout risque de chute ;

 - Rampe constitué d'un palier plat de niveau avec le sol du logement et d'une rampe en pente, l'ensemble posé parallèlement à la façade de la terrasse, compris engravure ou adaptation de la structure de la rampe pour absorber le dénivelé du seuil de la porte fenêtre.

 - Dimension selon règlementation applicable pour les rampes PMR, à savoir dim. L : 220 X l : 120 cm (pente limitée à 5% maximum) ;

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support laissé par le carreleur de fixation, d'exécutions et de mise en œuvre pour une parfaite finition et stabilité de l'ouvrage.

Localisation :
- Rampes PMR amovible des terrasses des trois chambres PMR.

2.4.2 Plaques et panneaux de signalétique

- Fourniture, pose et réglage de plaques et panneaux de signalétiques divers, comprenant :

 - Plaques gravées en aluminium composées d'un complexe de tôle d'aluminium de 0,3 mm d'épaisseur avec remplissage en polyéthylène basse densité de 3,4 mm d'épaisseur, type **« ALUCOSIGN ALUMINIUM SILVER WHITE 4 mm »** de chez **« PSP »** ou équivalent.

 - Traitement des chants et arrêtes ;

 - Fixation invisible par colle ou adhésif en applique sur porte métallique ou aluminium ;

 - Fixation mécanique cachée et adaptée pour panneaux ;

- Finition, typographie et esthétique, au choix de l'Architecte.

- Ensemble compris toutes sujétions, de réception du support, de fixation, d'exécution et de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

- Dimensions :
 - 120 X 60 ht. mm pour numérotation de chambres et locaux.
 - 500 X 400 ht. mm pour panneau de la résidence en façade

Localisation :
- Plaque de signalétiques sur portes palières des chambres.
- Plaques de signalétiques sur portes des locaux techniques et locaux communs.
- Plaques de signalétiques sur portes d'accès aux étages RdC, R+1 et R+2.
- Panneau de la résidence en façade.

2.4.3 Tringles et stores

- Fourniture et pose de **stores intérieurs à bandes verticales orientables et repliables**, adaptés à un usage intensif en bâtiment d'hébergement collectif, comprenant notamment :
 - Rail porteur horizontal en **aluminium extrudé thermolaqué**, équipé de chariots porte-lames régulièrement espacés et de tous mécanismes nécessaires à l'orientation et au refoulement des lames ;
 - Fixations du rail sur plafond, sous-face de dalle ou support prévu aux plans, au moyen de **supports et fixations dissimulés**, compris visserie, chevilles et accessoires adaptés à la nature des supports (percement de la dalle limité à 3 cm de profondeur en raison de la présence de gaines et réseaux incorporés) ;
 - **Lames verticales en textile technique 100 % polyester**, tissé ou enduit, imputrescible, stable dimensionnellement, résistant à l'humidité, aux UV et à la décoloration, facilement nettoyable et adapté au climat tropical humide ;
 - Largeur des lames : **environ 127 mm**, ou largeur équivalente proposée par le fabricant et validée par l'Architecte ;
 - Partie inférieure des lames équipée de **masselottes de lestage** assurant leur maintien vertical et leur bonne tenue en service ;
 - Liaison basse des lames par chaînettes ou dispositif équivalent discret, si nécessaire au système retenu ;
 - Manœuvre manuelle permettant indépendamment **l'orientation des lames sur environ 180° et leur refoulement latéral**, par tige de commande, chaînette ou dispositif équivalent robuste et facilement remplaçable ;
 - Sens et côté de refoulement adaptés au sens d'ouverture des portes-fenêtres et définis suivant plans et configuration des chambres ;
 - Ensemble des mécanismes, chariots, crochets, embouts, supports, butées et accessoires compris ;

- Les stores devront permettre une **modulation de la lumière naturelle et de l'occultation visuelle**, sans gêner l'ouverture complète des menuiseries ;

- Coloris, texture, aspect des lames et finition du rail au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant ;

- Avant commande, présentation à la maîtrise d'œuvre d'un **échantillon de lame**, du nuancier, de la fiche technique et d'un échantillon du système de rail et de commande ;

- Dimensions indicatives des baies : 2,55 x 2,20 m ht.

- Dimensions indicatives des stores : 2,55 x 2,80 m ht.
Les dimensions définitives des stores seront relevées sur site par le titulaire avant fabrication.

- Compris toutes sujétions de fourniture, découpe, réglage, fixation, mise à niveau et parfait fonctionnement des ouvrages.

2.4.4 Patères

- Fourniture et pose de patère murale simple porte-serviettes ou vêtements, comprenant :
 - Patère porte-serviettes en laiton massif chromé, adaptée à un usage intensif, avec rosace de finition ;
 - Fixations mécaniques cachées, par vis et chevilles adaptées à la nature du support ;

- Finition chromée brillante, résistante à l'humidité et la corrosion.
- Toutes sujétions de pose, fixation et finition selon la nature du support.

- Pendant la phase d'études d'exécution, l'entreprise en charge de la pose de ces ouvrages devra transmettre au plaquiste de l'opération les plans de position des renforts à lui laisser dans les cloisons sur ossature pour la fixation des patères.

- Modèle : **BauCosmopolitan** de chez **GROHE**, en laiton massif chromé, ou équivalent.

- Répartition : 3 patères dans la salle de bain et 3 patères dans l'entrée

Localisation :
- Patères dans les entrées et salles de bain des chambres.